

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-48-MM

Le Maire de Barfleur,

Vu les articles L2212 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'inhumation de Madame Andrée LELONG le mercredi 30 août 2023 à 16h au cimetière de l'Eglise de Barfleur,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le mercredi 30 août 2023 de 14h30 à 17h30 à partir du Monument aux Morts jusqu'au Kiosque à Livres, sauf pour la famille LELONG.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

Article 3 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 28 août 2023

Le Maire
Michel MAUGER



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr